

Les inscriptions pour la RESTAURATION SCOLAIRE et la GARDERIE PERISCOLAIRE

Les familles doivent impérativement effectuer les inscriptions en remplissant le formulaire, **en ligne sur le site internet** de la Ville de Romorantin-Lanthenay : <http://www.romorantin.com> **du 01 juin 2024 au 15 juillet 2024**

REGLEMENT

RESTAURATION SCOLAIRE et GARDERIE PERISCOLAIRE

Les familles doivent effectuer les inscriptions en remplissant le formulaire, en ligne sur le site internet de la Ville de Romorantin-Lanthenay : <http://www.romorantin.com>

*Même pour une fréquentation occasionnelle, l'inscription est obligatoire. Une fois l'inscription obligatoire effectuée, 3 choix sont proposés :

TARIFS 2024 FIXÉS par DÉCISION MUNICIPALE

Tarifs à compter du 01 janvier 2024 – décision municipale du n°277 / 2023 du 28 novembre 2023

	Inscription annuelle	Inscription occasionnelle
Tarifs	4,20 € le repas	5,00 € le repas réservation inférieure à 4 semaines
Qui ?	Les enfants qui déjeunent - 4 jours par semaine ou inscrits certains jours de la semaine, mais toute l'année ex : tous les lundis, ou tous les mardis et vendredis	Les enfants qui mangent de façon irrégulière. Il ne sera pas possible de prévenir le matin pour le jour même, sauf cas exceptionnel restant à l'appréciation du service des affaires scolaires
Comment ?	En remplissant un formulaire sur le site	En remplissant un formulaire sur le site
FACTURATION : toute réservation est facturable		
	<p>Une facture mensuelle sera adressée aux familles</p> <p>Inscription annuelle Mon enfant est présent ou absent sans justificatif Je paie le tarif repas 4,20 €</p>	<p>Inscription occasionnelle Je réserve le repas 4 semaines avant la date Je paie le tarif repas 5,00 €</p>
		<p>Inscription occasionnelle Je réserve le repas 2 semaines avant la date Je paie le tarif repas 6,00 €</p>
Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) quand le repas est fourni par la famille : 1,00 €		

CONDITIONS DE DÉDUCTIONS

- Des déductions seront possibles en cas de :
- * maladie de l'enfant : fournir une attestation sur l'honneur **sous 7 jours** au service des Affaires Scolaires par courrier ou mail- scolaire@romorantin.fr **un jour de carence sera systématiquement appliqué**
 - * sortie scolaire
 - * classes transpatinées (séjours scolaires)
 - * grève (sauf si l'enfant est au SMA et prend son repas à la cantine)
 - * motif grave avec justificatif et qui reste à l'appréciation du service des Affaires Scolaires

PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

<p>La préinscription scolaire concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants qui entrent à l'école maternelle ou au cours préparatoire (C.P) - Les enfants dont les familles ont déménagé en cours d'année scolaire <p>Pour le RÉSEAU VOLTAIRE (écoles du BOURGEOU et LOUISE de SAVOIE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les enfants entrant à la maternelle sont concernés (Les inscriptions pour le CP se feront automatiquement - sauf pour les demandes de dérogation) - Les enfants dont les familles ont déménagé en cours d'année <p>Pour l'école PRIMAIRE SAINT MARC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les enfants entrant à la maternelle sont concernés - sauf pour les demandes de dérogation - Les enfants dont les familles ont déménagé en cours d'année 	<p>Les pièces à présenter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livret de famille, ou copie d'extract d'acte de naissance - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - En cas de garde alternée ou de séparation l'autorisation des deux parents est OBLIGATOIRE
---	---

<p>La préinscription s'effectue</p> <p>SERVICE des AFFAIRES SCOLAIRES 118 Rue de Gombault 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY uniquement sur rendez-vous</p> <p>☎ 02 54 94 40 80</p>	
---	--

DATES	HORAIRES
du 02 avril 2024 au 19 avril 2024	du lundi au jeudi 8 h 15 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 le vendredi 8 h 15 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

Les inscriptions pour le RAMASSAGE SCOLAIRE
(pour des raisons de sécurité, les enfants scolarisés en classe de TPS ne sont pas concernés)
groupes scolaires

TULIERIES – BOURGEOU – LOUISE de SAVOIE – EMILE MARTIN – MAIL HOTEL DIEU

Les inscriptions pour la NAVETTE
(pour des raisons de sécurité, les enfants scolarisés en classe de TPS ne sont pas concernés)
mise en place sur le **RÉSEAU VOLTAIRE** (écoles LOUISE de SAVOIE et BOURGEOU)
se dérouleront

aux mêmes dates – au service des affaires scolaires – 118 rue de Gombault
aucune inscription ne sera prise après le 19 avril 2024

RAPPEL IMPORTANT

Les inscriptions seront prises en fonction du nombre de places disponibles. Seront prioritaires les enfants qui prendront le bus régulièrement **matin et soir**. Une personne âgée de **18 ans minimum** doit attendre l'enfant à la descente du bus. Il sera possible que l'enfant scolarisé en classe de CE2 – CM1 – CM2 regagne seul son domicile, à condition que **les parents signent une autorisation parentale**, disponible au service des affaires scolaires.

En cas de non-respect des consignes l'enfant sera exclu du bus scolaire